

# Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-bac - Campus Montréal

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-630-1-2
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac (B. Sc.)
TYPE	Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)
CRÉDITS	103 crédits
DURÉE	2 ans
COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2019	24,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Cheminement Honor
-  Cheminement international
-  Agréé par l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières
-  Cheminement clinique
-  Aussi offert au campus de l'UdeM à Laval

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Information-Sciences infirmières  
[information@scinf.umontreal.ca](mailto:information@scinf.umontreal.ca)

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

- L'être humain et la santé se situent au cœur de vos choix professionnels?
- Vous avez un penchant pour les sciences et pour les relations humaines?
- Vous tenez à faire une différence dans la vie des gens?
- Vous voulez accompagner et soigner des personnes qui vivent des situations difficiles?

Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, alors les sciences infirmières pourraient répondre à vos aspirations.

De plus le programme offre :

- Utilisation d'un **portfolio électronique** qui permet à l'étudiant de mettre en vitrine le développement de ses compétences au fur et à mesure de sa progression dans le programme;
- Utilisation des **laboratoires de simulation haute-fidélité** et ce, dès le premier trimestre du programme;
- Cours/stage portant spécifiquement sur les **soins de première ligne** qui est à la fine pointe de la pratique infirmière actuelle et future;
- **Projet d'intégration de fin de programme** qui permet à l'étudiant la réalisation du plein potentiel de pratique infirmière clinicienne dans un domaine de pratique répondant à ses besoins d'apprentissage;
- **Apprentissage en petits groupes** et place les étudiants dans des situations cliniques en salle de classe, en laboratoire et en milieu clinique;
- Possibilité de s'initier à la recherche en s'engageant dans divers travaux liés aux projets de recherche des professeurs (travail rémunéré en plus d'enrichir le dossier universitaire de l'étudiant qui désire poursuivre son cheminement aux études supérieures);
- Possibilité de stage en pays étranger.

## Forces

- La plus importante faculté de sciences infirmières de la francophonie.
- Stages offerts dans plus de 155 milieux de soins au Québec et à l'international.
- Plus de 40 professeurs de renommée internationale et une équipe d'experts branchés dans les milieux de soins.
- Laboratoires de simulation clinique haute fidélité, où sont reproduites des situations fictives de soins avec authenticité et interactivité.
- Vie étudiante riche et dynamique et développerez un précieux réseau d'amis et de collègues.
- Programmes d'études à la maîtrise et au doctorat pour devenir un leader en tant qu'enseignant, gestionnaire, clinicien expert ou chercheur.
- Faculté reconnue au Québec, au Canada et sur le plan international pour l'excellence de ses programmes, soumis à des processus d'agrément.
- Devenez un professionnel de la santé autonome et faites une différence concrète dans la vie des patients, des familles et de la communauté.

## Perspectives d'avenir

Dans la réalité d'aujourd'hui, le rôle de l'infirmier comporte plusieurs facettes. Il ouvre donc à de multiples possibilités de carrière. En choisissant les sciences infirmières, vous opterez pour une profession stimulante et dynamique, une profession riche en responsabilités, en opportunités et en flexibilité. Des connaissances en biologie humaine, en physiopathologie, en pharmacologie, en psychologie, en sociologie, en éthique et en gestion vous permettront d'exercer vos compétences de soignant, de coordonnateur de l'équipe de soins infirmiers, de membre de l'équipe interdisciplinaire, de conseiller en santé et de leader au sein de votre communauté.

Selon vos goûts et vos intérêts, vous exercerez votre profession dans des domaines aussi variés que les soins critiques, les soins dans la communauté, la santé mentale, les soins aux personnes âgées ou la périnatalité. Votre carrière s'épanouira dans les soins directs, la recherche, l'enseignement ou l'administration. Tout au long de votre carrière, vous serez une personne autonome et responsable, une personne qui pense et qui agit.

L'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (Lii, art. 36, 2002, 2012) présente ainsi le champ de pratique des infirmières :

« L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitement infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir et de rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs. »

De plus, l'article 39,4 du Code des professions (2002) ajoute que « L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités, sont comprises dans le champ d'exercice du membre d'un ordre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles. »

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
  - être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac  
ou
  - être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)  
ou
  - pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec.

et

- **satisfaire aux conditions suivantes :**
  - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)		AUTRES CANDIDATURES	
DEMANDES	242	DEMANDES	103
OFFRES	170	OFFRES	39
PLACES	100	PLACES	44
COTE R	24		

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2019 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

## Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,000.

- Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.

## Remarques

- Reconnaissance d'acquis
  - Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-bac, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.A0 ou 180.B0) a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits).
  - Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.A0 ou 180.B0) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment 01.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.**
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Cheminevements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Administration des services de santé	Maîtrise	45 crédits	2-770-1-1	Jour
Sciences infirmières	Maîtrise	45 crédits	2-630-1-1	Jour
Sciences infirmières (DEC-bac) - Campus Laval	Baccalauréat	103 crédits	1-630-1-9	Jour
Sciences infirmières (DEC-bac) - Campus Montréal	Baccalauréat	103 crédits	1-630-1-2	Jour
Sciences infirmières - Développement des pratiques infirmières	Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle	13 crédits	2-630-6-4	Jour
Sciences infirmières - Leadership et gestion des services infirmiers	Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle	15 crédits	2-630-6-3	Jour
Sciences infirmières - Pratique avancée	Maîtrise	45 crédits	2-630-1-4	Jour

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

**Automne**

- **Automne 2020** (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2020** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2020** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2020** ?

**Hiver**

- **Hiver 2020**: Du 15 août 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2019

**Structure du programme (1-630-1-2)**

Version 03 (H18)

Le baccalauréat comprend un tronc commun (blocs 01A, 01B et 01C) et 3 orientations :

- L'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- L'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- L'orientation Honor comportant 104 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

**SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A - Cours de la première année**

Obligatoire - 35 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0S	SOI 1713	Initiation à la pratique infirmière	3.0
SOI 1604A	Discipline infirmière et santé 1	4.0J S	SOI 1804	Initiation aux sciences infirmières	4.0J
SOI 1613	Évaluation infirmière et santé 1	3.0J	SOI 1813	Évaluation infirmière et santé 2	3.0J S
SOI 1626	Expériences relatives à la chirurgie	6.0J S	SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0J S
SOI 1704	Pratique infirmière en chirurgie	4.0J	SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0J S

**Bloc 01B - Cours de la deuxième année**

Obligatoire - 34 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0J	SOI 2624	Expériences de santé des communautés	4.0J
SOI 2104	Situations de santé et soins complexes 1	4.0J S	SOI 2763	Pratique infirmière en santé populationnelle	3.0J
SOI 2113	Situations de santé et soins complexes 2	3.0J S	SOI 2775	Pratique infirmière en 1 <sup>re</sup> ligne	5.0J
SOI 2623A	Expériences de santé en 1 <sup>re</sup> ligne 1	3.0J S	SOI 2804	Initiation à la discipline et aux sciences infirmières	4.0J
SOI 2623B	Expériences de santé en 1 <sup>re</sup> ligne 2	3.0J S	SOI 2814	Perspectives infirmières sur la santé	4.0J S

**Bloc 01C - Cours de la troisième année**

Obligatoire - 23 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0J	SOI 3614	Expériences de fin de vie	4.0J
SOI 3604A	Expériences de soins critiques 1	4.0J S	SOI 3704	Pratique infirmière soins critiques	4.0J
SOI 3604B	Expériences de soins critiques 2	4.0J S	SOI 3812	Leadership et profession infirmière 2	2.0J
SOI 3612	Expériences de santé et vieillissement	2.0J	SOI 3822	Leadership et profession infirmière 3	2.0J

**SEGMENT 70 PROPRE À L'ORIENTATION CLINIQUE**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 70A**

Obligatoire - 11 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

**SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION CHEMINEMENT INTERNATIONAL**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 71A**

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SOI 3516	Projet international d'intervention infirmière	6.0J
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

**SEGMENT 72 PROPRE AU CHEMINEMENT HONOR**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 72A**

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SOI 4706	Practicum de recherche	6.0
SOI 6102	Recherche et pratique infirmière	3.0J
SOI 6177	Gestion de projets - nouvelles pratiques	3.0

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Santé communautaire	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-481-5-0	Soir
Sciences infirmières (DEC-bac) - Campus Laval	Baccalauréat	103 crédits	1-630-1-9	Jour
Sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal	Baccalauréat	103 crédits	1-630-1-1	Jour
Sciences infirmières - Évaluation santé et interventions	Microprogramme de 1 <sup>er</sup> cycle	15 crédits	1-630-7-5	Jour Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

#### *Temps plein*

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 34 crédits à sa 1<sup>re</sup> année et 34 ou 35 crédits à sa 2<sup>e</sup> année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

#### *Étudiant inscrit à temps plein*

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérimentiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

#### *Cheminement Honor*

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

### *Cheminement international*

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

#### *Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

### **Art. 6.10 Scolarité**

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### **Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

### **Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours**

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

L'étudiant qui échoue un cours de "*Pratique de soins*" doit le reprendre dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique "*Expériences*" concomitant et ce, même si ce dernier cours a été réussi. De la même façon, l'étudiant qui échoue un cours théorique "*Expériences*" doit reprendre le cours "*Pratique de soins*" concomitant.

### **Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

### **Art. 14.3 Probation**

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant qui a échoué à deux cours ou plus, avant la reprise, dans le même bloc de cours est mis en probation.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).